REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

caluire et cuire

Compte rendu affiché le 21 OCT. 2021

COMMUNE DE CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_079

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

ACQUISITION D'UNE LICENCE IV DE DÉBIT DE BOISSON

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), M. PROTHERY (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :
M. ATTAR BAYROU

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le ....21 OCT. 2021.....
Identifiant de l'Acte :
2021013-D2021_079-DE

Rapport de : **Sonia FRIOLL**

Monsieur Dominique TROUILLET, gérant du bar-restaurant "LA BASCULE" situé au 95 rue Jean Moulin à Caluire et Cuire, a cédé son bail le 31 mai 2021 au profit d'une activité de pompes funèbres « ROC ECLERC ».

Monsieur Dominique TROUILLET est également propriétaire d'une licence IV nécessaire à l'époque pour la vente de boissons alcoolisées sur place.
L'acquéreur n'exerçant pas la même activité, la licence IV est disponible à la vente et la Ville se propose de la racheter, afin d'éviter sa disparition du territoire.
En effet, cette licence pourrait être ultérieurement rétrocédée, par exemple dans le cadre du projet urbain Montessuy-Pasteur, pour une nouvelle activité de bar-restaurant.

Le prix convenu entre les parties est de 14 000 € TTC.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de l'acquisition par la Ville de la licence IV, propriété de la SARL DTNCO (LA BASCULE), représentée par Monsieur Dominique TROUILLET, pour un montant de 14 000 € TTC ;

- DE DIRE que la dépense de 14 000 € TTC sera prélevée sur les crédits ouverts au budget, selon le plan de compte fonction 94, nature 2088.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

21 OCT. 2021

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.